



Lettre de rupture conventionnelle refusée par le salarié

Par **decize**, le **11/12/2015** à **09:04**

bonjour, rn
je vous demande de l'aide, j'ai reçu une lettre en recommandé de rupture conventionnelle par mon employeur alors que je suis en arrêt maladie longue durée (4 mois). Mon arrêt est lié en partie au travail car je suis anxio-dépressif et je vois un psychologue une fois par semaine. Ce jour, j'ai rendez vous à la médecine du travail.rn
Je ne suis pas d'accord avec la rupture du contrat CDI.rn
Quels recours puis-je faire, ai-je une lettre recommandée à envoyer sous 7 jours afin de contester ?rn
Merci de m'indiquer les démarches à suivre.rn
Cordialement.

Par **morobar**, le **11/12/2015** à **10:17**

Bonjour,rn
Attention il ne s'agit que d'une proposition et non d'une notification, la rupture conventionnelle nécessite l'accord des 2 parties dans un climat absent de confrontation.rn
Vous n'êtes pas obligé de répondre.rn
Par politesse, vous pouvez envoyer un pli simple (moins cher) avec "NON" et c'est tout.

Par **decize**, le **11/12/2015** à **10:41**

d'accord rn
je préviens juste l'employeur que je refuse la proposition c'est tout ???rn
merci pour votre réponse

Par **morobar**, le **11/12/2015** à **11:03**

Vous faites comme indiqué :rnsuite votre lettre du xx/xx/xx concernant une proposition de rupture conventionnelle, c'est NON.rnSalutations.rnVous devriez tenter, avec votre médecin traitant, de faire requalifier l'arrêt maladie en arrêt accident du travail.rnPourquoi une visite auprès du médecin du travail, et surtout à la demande de qui ?rnAttention aux conclusions sur une éventuelle (in) aptitude.rnAttendez donc cette visite avant de répondre à l'employeur.

Par **Lag0**, le **11/12/2015** à **13:20**

Bonjour,rnVous n'avez même pas besoin de répondre.rnUne rupture conventionnelle suppose l'accord expresse des parties, tant que vous ne donnez pas votre accord en suivant la procédure, il ne peut y avoir de rupture conventionnelle.

Par **morobar**, le **11/12/2015** à **15:52**

C'est ce que j'ai répondu dans mon premier message, mais comme je sens qu'il y aura une réponse écrite j'ai préféré dès lors rédiger un minimum.rnCeci dit il est tout de même intéressant d'en savoir un peu plus sur cette visite médicale du travail.